

REGLEMENT DE COURSE A PIED

Article 1 : Organisateurs

L'OsaRun est une course nature organisée par l'association O Stade d'Amance (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse « ostadedamance@gmail.com » par téléphone (06.37.57.33.61)

Article 2 : Date, horaires et circuits

L'OsaRun aura lieu le 21 avril 2024 à Hortes (Commune Haute Amance).

- **Course nature de 16 km** sur route et forêt. Circuit avec environ 300 m de D+ : départ à 10h00 au stade de Hortes (deux ravitaillements)
- **Course nature de 7 km** sur route et forêt. Circuit plus abordable avec environ 70 m de D+ : départ à 10h30 au stade de Hortes (un ravitaillement à mi-course)

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course, au stade de Hortes. Le départ sera donné sur le terrain de foot. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le 7 km (Le petit tour) est ouvert à partir de la catégorie Cadets (né en 2007 et 2008)
- Le 16km (Le grand tour) est ouvert à partir de la catégorie Junior (né en 2005 et 2006)

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur « Le petit tour » à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFA, UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, sport en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme d'inscription « chronopro.net » ou sur place à partir de 8h30 à 9h30

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le 7 km (Le petit tour) : 10.00 euros sur le site d'inscription et 12.00 euros sur place
- Le 16km(Le grand tour) : 14.00 euros sur le site d'inscription et 16.00 euros sur place

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de « AXA » pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la SARL Chronopro.

Article 8 : Classement et récompenses

- Le 7 km (Le petit tour) :

- Les 3 premiers de la catégorie JEUNE mixte (cadets à junior),
- Les 3 premiers de la catégorie SENIOR/ MASTER homme
- Les 3 premiers de la catégorie SENIOR/ MASTER femme

Un lot sera distribué sur le podium. Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

- Le 16 km (Le grand tour) :
 - Les 3 premiers de la catégorie JEUNE mixte (cadets à junior),
 - Les 3 premiers de la catégorie SENIOR/ MASTER homme
 - Les 3 premiers de la catégorie SENIOR/ MASTER femme

Un lot sera distribué sur le podium. Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report de l'épreuve à une date ultérieure.